

# OFAP Communiqué de presse

12 février 2004

## Evaluation de la solvabilité axée sur les risques: un organe directeur élabore des normes

**Le calcul de solvabilité devra à l'avenir se faire en tenant compte des risques effectivement encourus par les assureurs. Voilà ce que prévoit la nouvelle loi sur la surveillance des assurances (LSA). Un organe directeur placé sous la direction de Herbert Lüthy, directeur de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP), se penche actuellement sur la formulation des instructions et des directives nécessaires.**

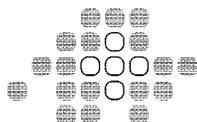
L'OFAP a mis sur pied un organe chargé de fixer des normes – le «Standard Setting Board» (SSB). Ce comité va élaborer sous la direction de l'OFAP les directives nécessaires à l'évaluation de la solvabilité. En plus de représentants de l'OFAP, il comprend des experts du secteur des assurances et des spécialistes des marchés financiers.

Dans un premier temps, le SSB se chargera, en tant que comité de pilotage, de l'élaboration des directives. L'objectif visé est que ces dernières entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, en même temps que la LSA. L'élaboration des directives s'effectue dans le cadre d'un projet-pilote auquel prennent part aussi quelques grandes compagnies d'assurances.

Le SSB doit veiller à ce que ces directives soient fixées de manière cohérente, en accordant une importance particulière aux aspects actuariels. L'organe directeur continuera d'exister après l'entrée en vigueur des directives. Suivant les besoins, il modifiera ou complètera ces dernières de même qu'il formulera les directives concernant d'autres aspects de la technique d'assurance.

**Renseignements:** Philipp Keller, 031 324 93 41

**De plus amples informations** sur les thèmes présentés se trouvent sur notre site Internet [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch).



Bundesamt für Privatversicherungen BPV  
Office fédéral des assurances privées OFAP  
Ufficio federale delle assicurazioni private UFAP  
Uffizi federal d'assicuranzas privatas UFAP

Information  
Friedheimweg 14, 3003 Bern  
Tel. +41 (0)31 325 01 65  
Fax +41 (0)31 323 71 56  
[www.bpv.admin.ch](http://www.bpv.admin.ch)